

INP

11 02 2002

18398



3P BUREAUTIQUE

Société Anonyme au capital de 76.225 Euros
Siège Social : 2, rue du Bras Saint Arnoult
93460 GOURNAY SUR MARNE
RCS BOBIGNY B 351 558 614

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 AVRIL 2002**

L'an deux mille deux,

Le dix-neuf avril,

A 14 heures 30,

Les actionnaires de la société 3P BUREAUTIQUE, société anonyme au capital de 76 225 Euros, divisé en 5.000 actions de 15,245 Euros chacune, dont le siège est 2, rue du Bras Saint Arnoult, 93460 GOURNAY SUR MARNE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick PERRIN, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Martine GOURMELIN et Monsieur Bernard PERRIN sont appelés comme scrutateurs.

Madame Josette PERRIN est désignée comme secrétaire.

Monsieur Lucien WEISZBERG, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5.000 actions sur les 5.000 actions ayant le droit de vote.

Les actionnaires constatant tout d'abord que l'ensemble du capital social est représenté, ce qui a pour but de couvrir toute nullité éventuelle résultant de la convocation verbale, déclarent renoncer expressément à invoquer le défaut de convocation écrite, chacun affirmant avoir été parfaitement informé à l'avance des thèmes de l'ordre du jour, rappelés ci-dessous.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport présenté par les administrateurs restant en fonction,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

MP BP R JF

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport des administrateurs,
- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport des administrateurs restant en fonction.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateurs de Mademoiselle Chrystelle PERRIN en date du 8 avril 2002, la remercie pour les services rendus à la Société et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Yoann PERRIN, 30 bis, Cours du Lizard 77420 CHAMPS SUR SEINE, en remplacement de Mademoiselle Chrystelle PERRIN, administrateur démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Yoann PERRIN exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Yoann PERRIN, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir formulé pendant la réunion de Madame Josette PERRIN de démissionner de ses fonctions d'administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale remercie Madame Josette PERRIN pour les services rendus à la Société, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ME B.P. RP J

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Mathieu PERRIN, demeurant 30 bis, Cours du Lizard 77420 CHAMPS SUR SEINE, en remplacement de Madame Josette PERRIN, administrateur démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Mathieu PERRIN exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Mathieu PERRIN, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

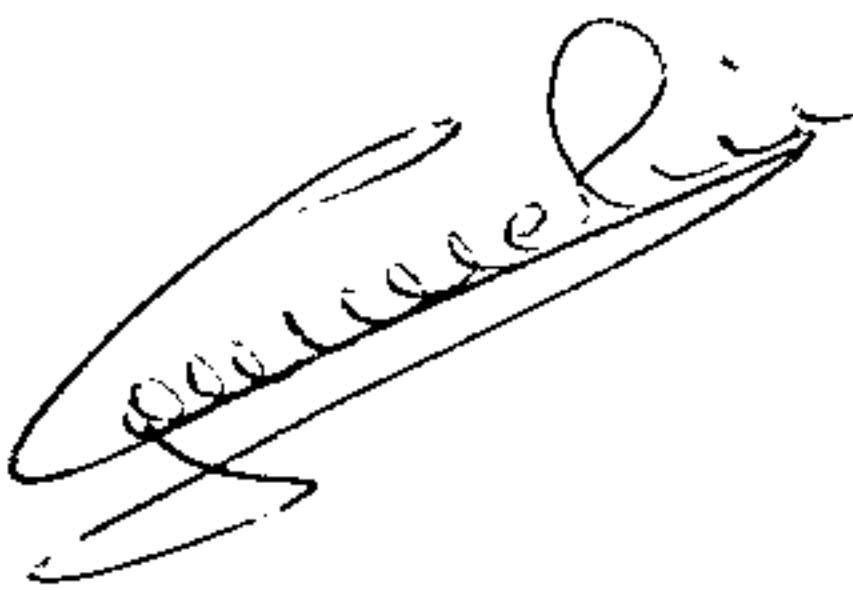
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Patrick PERRIN



Martine GOURMELIN



Le Secrétaire
Josette PERRIN



Bernard PERRIN



Les Scrutateurs